

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du Conseil de la municipalité de Low, tenue le lundi 1 août 2016 à 19.00 à la salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 et présidé par le maire, M. Morris O'Connor.

Aussi présents: Les conseillers Michèle Logue-Wakeling, Amanda St. Jean Joanne Mayer, et Lynn Visentin et conseiller Charles Kealey.

Étant également présent l'assistante secrétaire-trésorière Hélène Desjardins

Étant absente: la Directrice générale Franceska Gnarowski

Étant absent: le conseiller Christopher Brownrigg

1) OUVERTURE

Notant le quorum, la réunion a été officiellement déclarée ouverte par le maire, M. Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTION

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune affaire

4) PROCÈS VERBAL

131-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 6 Juin 2016 soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE

132-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 Juillet, 2016 soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉE PAR le conseiller Charles Kealey
OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE

133-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 11 Juillet, 2016 soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE

5) ORDRE DU JOUR

134-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

6) FACTURES À PAYER

135-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE liste No 08-2016 des déboursés pour la période du 4 Juillet 2016 au 31 Juillet, 2016 au montant total de 74 615,07 \$;

QUE le salaire net versé pour la période du 1er Juillet 2016 au 31 Juillet 2016 au montant total de 42 531,03 \$ sont acceptées;

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisé à effectuer des allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je, soussigné, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées dans la résolution # 135-08-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale / secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de Juin.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'article 1094 0.1.duf Code municipal, prévoit que la municipalité "fournit chaque année à son fonds de roulement, une somme suffisante pour rembourser un prêt pour fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 23 269 \$ est prévu à cet effet dans le budget 2016;

136-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement de 23.269 \$ au fond de roulement.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE

(7.1.2) 2015 SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés ont été préparé par Piché Lacroix et présenté lors d'une réunion extraordinaire du conseil le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'un excédent de 88 000 \$ après dépenses est le résultat final;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut réserver le surplus pour diverses initiatives comme il l'entend;

137-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil distribue l'excédent comme suit:

Taxes 2017	\$ 45,000	Développement	\$ 20,000
Balayeuse	\$9761,38	Quai	\$13,238.62

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

(7.1.3) DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil continue d'être engagé à faire en sorte que l'école demeure au cœur de la communauté pour assurer la viabilité à long terme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la municipalité dans son ensemble repose sur la disponibilité des services tels que les écoles et les soins de santé communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de l'école ne répond pas actuellement aux normes provinciales;

CONSIDÉRANT QU' actuellement la Commission scolaire Western Québec envisage les options qui menacent la poursuite de l'exploitation de l'école à partir de 2017-18;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Western Québec a demandé qu'une proposition pour l'école soit présentée au plus tard en Mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle école est la meilleure option ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low a déjà engagé 800 000 \$ à un nouveau projet portant sur la construction d'une nouvelle école, une bibliothèque et une salle de fitness (résolution 75-04-2013);

CONSIDÉRANT QUE Pierre Bélanger, économiste consultant, a présenté une proposition visant à élaborer une analyse des besoins dans le cadre d'un plan préliminaire pour un nouveau développement scolaire qui comprend des espaces pour une salle de conditionnement, une bibliothèque et d'autres espaces pour accueillir un CLSC et un bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déterminé que la proposition doit inclure une esquisse du nouveau développement de l'école fait par un architecte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée Gatineau a accepté de contribuer 5 000 \$ pour le coût de l'analyse des besoins et du plan;

138-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une dépense maximale de 10 000 \$, dont 5 000 \$ sera consacrée à la proposition présentée par Pierre Bélanger, économiste consultant pour la préparation d'une analyse des besoins et des plans préliminaires pour un nouveau développement de l'école et de la balance sera en réserve pour l'esquisse de l'architecte.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

7.2 ROUTES

(7.2.1) RAPPORT

Un bref rapport a été donné par le conseiller Charles Kealey, président du Comité des routes.

(7.2.2) MODIFICATION - RÉOLUTION 121-07-2016

CONSIDÉRANT QUE la résolution 120-07-2016 concernant l'achat de calcium supplémentaire fixait une limite de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel du calcium est de 4 327,55 \$;

139-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la résolution No 121-07-2016 est par les présentes modifiée pour refléter le prix réel du calcium.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Le rapport a été présenté par le Président du Comité de la Sécurité publique, Amanda St. Jean conseillère.

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du Comité de l'environnement.

(7.4.2) COMPTEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé un débitmètre par Les Compteurs Lecomte dans la station de pompage de Low pour se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de la Stratégie québécoise de conservation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE une pièce qui facilitera la lecture de donnée doit être installé;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette pièce est de \$ 3 970 taxes incluses, tel que présenté par la société Lecomte et l'argent proviendra des fonds pour la taxe d'accise de 2014 à 2018;

140-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'achat de cette pièce numérique de la compagnie Les Compteurs Lecomte pour le prix de 3 970 \$, taxes incluses.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Joanne Mayer, Président du Comité de l'urbanisation

(7.5.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Joanne Mayer qu'un règlement concernant les bâtiments délabrés doit être considéré lors d'une réunion ultérieure du conseil.

(7.6) LOISIRS ET CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) EMBAUCHE D'ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada permet à la municipalité d'embaucher un étudiant pour travailler dans la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'Ellen Rice -Hogan a été choisi pour le poste de commis à la bibliothèque par le comité de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi est pour une période de huit semaines du 27 Juin au 19 Août 2016.

141-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'embauche d'Ellen Rice-Hogan comme commis à un taux horaire de 11 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom du conseil d'administration tous les documents relatifs au projet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(7.6.3) DON - ARENA

CONSIDÉRANT QUE Tournoi de golf Gilles Emond, Guy Monette, Wayne Brennan a eu lieu le 15 Juillet à la Ste-Marie Golf Club Mont;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est une collecte de fonds pour la Gatineau Aréna centrale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à souligner l'importance de cette infrastructure pour les gens de bas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fourni un don de 2 500 \$ à l'aréna dans le budget 2016 pour le tournoi de golf;

142-08-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve un don de 2 500 \$ pour le tournoi de golf Gilles Emond, Guy Monette, Wayne Brennan.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE

(7.7) VARIA

(8) LEVÉE

143-08-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 21h00

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

Morris O'Connor

Maire

Franceska Gnarowski

Directeur général / secrétaire-trésorier

«Je, Morris O'Connor, maire, atteste que la signature du présent minutes est équivalent à ma signature sur toutes les résolutions contenues dans le sens de l'article 142 (2) du Code municipal »